

## **RAPPEL DES REVENDICATIONS**

### **Pour l'ensemble des agents concernés par cette application :**

- 5 jours de congés supplémentaires pour la pénibilité de l'âge, 1 jour à compter du 30ème anniversaire, plus 1 jour tous les 5 ans.
- Augmentation du RIFSEEP de 100 € mensuel pour compenser le travail gratuit

### **Pour les agents de l'animation :**

- Equité entre les sites
- Reconnaissance du rôle de l'adjointe (RIFSEEP) et responsable d'unité (temps complet)
- Reconnaissance des temps travaillés bénévolement, 45 minutes pour les profils 3, 3+ et 4 et 30 minutes pour les profils 2 (15 minutes avant chaque embauche)
- Revalorisation du temps de préparation : 2 heures hebdomadaires pour la préparation des ateliers ville, en plus des 90 minutes de réunion déjà en place

### **Pour les agents de restauration :**

- Augmentation du temps de travail journalier et non la semaine imposée pendant les centres de loisirs

### **ATSEM :**

- Equité entre les sites
- Maintien de la majoration pour les 100%
- Maintien des missions propres à leur métier pour l'ensemble des ATSEM
- Augmentation de 15 minutes hebdomadaire du temps de travail ; le matin ou en fin d'après midi

### **Personnel du VAIL et du personnel de la piscine:**

- Refus de l'annualisation, semaine à 39 heures